

**Direction de la Culture et du Patrimoine
(Service municipal d'Archéologie Préventive) -
Fixation des tarifs appliqués pour la réalisation de fouilles archéologiques**

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le service municipal d'Archéologie Préventive, en devenant opérateur en archéologie préventive par l'arrêté du 5 octobre 2009, devient un prestataire de service pour les fouilles archéologiques uniquement. A ce titre, il doit établir les tarifs qu'il pratiquera auprès des aménageurs faisant appel à lui. Ces tarifs sont établis sur la base de coûts journaliers selon une disposition courante en archéologie préventive.

Ces tarifs seraient fixés comme suit pour l'année 2010 :

Technicien de fouilles	268 € par jour
Responsable de secteur	305 € par jour
Spécialiste/Responsable d'opération adjoint	348 € par jour
Responsable d'opération	361 € par jour

Le service municipal d'Archéologie Préventive pourra présenter dans ses devis une ligne «frais de structure et de coordination» correspondant à la charge de travail que représente l'opération auprès de l'ensemble du service.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette tarification, qui fera l'objet d'une révision annuelle par le Conseil Municipal.

«M. LE MAIRE : Vous pourrez constater que notre service de fouille facture ses prestations, les coûts sont là».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la tarification proposée.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.